

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/V-07

**SECOURS POPULAIRE FRANCAIS
FEDERATION DE TARN ET GARONNE
ACQUISITION D'UN LOCAL**

—
La Fédération du Secours Populaire Français est très active dans notre département de par ses activités permanentes et ses actions ponctuelles : les « Pères Noël Verts », les « Oubliés des Vacances », le mouvement « Copains du Monde »... Ainsi à ce titre, ils reçoivent un public nombreux, en particulier dans le cadre des permanences, de distributions alimentaires, de l'activité vestiaire, des points info, culture, loisirs, santé (relais CMU)...

Le Secours Populaire Français tente de répondre aux besoins des populations les plus démunies en partenariat avec les services de la solidarité départementale. Dispersé sur Montauban, limité dans ses actions, dans des locaux non adaptés à ses nombreuses activités, rendant difficile, entre autre, le stockage, le transport des denrées et le maintien de la chaîne du froid, le Secours Populaire a réfléchi à une **nouvelle implantation** qui lui permettrait d'accueillir ses bénévoles et usagers dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, la Fédération a acheté le 12 janvier 2010 un local, impasse Paul Riquet à Montauban d'une surface totale de 1 117 m², d'un montant de 350 000 €. Ce projet ressort à 363 000 € décomposés comme suit :

Dépenses		Recettes	
- Achat local	350 000 €	Vente immeuble rue Rayssac (estimé 250 000 €)	200 000 €
- Frais de notaire	13 000 €	- Subvention Région	30 000 €
		- Subvention CAF	10 000 €
		- Autofinancement	13 000 €
		- Emprunt	110 000 €
TOTAL	363 000 €		363 000 €

La Fédération de Tarn-et-Garonne sollicite l'octroi, par le Conseil Général, de la prise en charge des annuités de l'emprunt qu'elle va contracter.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur cette demande et d'accorder à la Fédération Départementale du Secours Populaire une subvention en annuités de 110.000 euros.

La Commission Permanente sera amenée, le moment venu, à définir les modalités de mise en œuvre de cette subvention en annuités.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la Fédération du Secours Populaire de Tarn-et-Garonne, une subvention en annuités de 110 000 € pour l'acquisition d'un nouveau local, impasse Paul Riquet à Montauban, cette nouvelle implantation lui permettant de mieux organiser ses nombreuses activités en direction de ses bénévoles et usagers ;
- Précise que la Commission Permanente sera amenée, le moment venu, à définir les modalités de mise en œuvre de cette subvention en annuités.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,